



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

E.184

**RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE ET RNIS
EXPLOITATION, NUMÉROTAGE,
ACHEMINEMENT ET SERVICE MOBILE**

**INDICATIONS À L'INTENTION DES USAGERS
DE TERMINAUX RNIS**

Recommandation UIT-T E.184

(Extrait du *Livre Bleu*)

NOTES

1 La Recommandation E.184 de l'UIT-T a été publiée dans le fascicule II.2 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

Recommandation E.184

INDICATIONS À L'INTENTION DES USAGERS DE TERMINAUX RNIS

1 Introduction

1.1 Les Recommandations E.180 à E.184 traitent des tonalités et autres indications données aux usagers du service téléphonique. La présente Recommandation concerne les spécifications connexes – et peut-être différentes – du RNIS.

1.2 L'aptitude d'une personne à apprendre, à distinguer et à mémoriser des tonalités différentes représentant des conditions abstraites est limitée (quatre à six tonalités environ). Les usagers sont bien souvent gênés lorsque, à l'occasion de déplacements ou de communications internationales, ils rencontrent des tonalités qui ne leur sont pas familières. Le § 2 de la présente Recommandation déconseille d'utiliser de nouvelles tonalités afin d'éviter à l'utilisateur de rencontrer des difficultés.

1.3 Si ces indications proviennent d'un réseau (et non d'un terminal distant), deux cas peuvent se présenter, entre l'origine des indications et l'utilisateur d'un terminal du RNIS:

- a) la signalisation du RNIS est utilisée d'une extrémité à l'autre;
- b) la signalisation dans la bande est utilisée dans certaines parties de la connexion.

1.4 Considérant que l'information est transmise à un terminal RNIS sur un canal D et que ce terminal peut la transformer sous une forme perceptible, il est possible¹⁾ de choisir la manière la plus appropriée de communiquer à l'utilisateur les indications nécessaires, par exemple, au moyen d'indications affichées ou de tonalités.

2 Indications dans un trajet de communication entièrement RNIS

2.1 Il est recommandé qu'aucune tonalité nouvelle, c'est-à-dire des tonalités qui ne seraient pas utilisées dans le RTPC, ne soit générée par un terminal RNIS.

2.2 L'emploi de tonalités est recommandé si une méthode auditive autre que la "parole" ou des annonces est choisie comme méthode pour un terminal de traduire l'information RNIS destinée à l'utilisateur et reçue sur le canal D. Ces tonalités devraient être celles qu'utilise le réseau téléphonique public commuté (RTPC) dans le pays où se trouve le terminal en cause (Recommandation E.180).

2.3 Il est recommandé que, lorsqu'un terminal traduit la signalisation RNIS en tonalités, ces tonalités aient des significations analogues à celles qu'elles ont dans le RTPC.

2.4 Il est recommandé que l'emploi de tonalités soit limité à l'indication de fonctions équivalentes à celles des tonalités utilisées dans le RTPC et dont la liste figure au § A.2 de la Recommandation E.182. Certaines tonalités (tonalité d'invitation à numéroté, tonalité de retour d'appel et tonalité d'occupation) peuvent constituer les meilleurs indicateurs, même si d'autres méthodes peuvent être proposées par un terminal.

3 Indications données lorsqu'un RNIS travaille en interfonctionnement avec un autre réseau

Etant donné qu'il est peu probable qu'une reconnaissance de tonalités soit assurée par un élément de réseau en vue de traduire une tonalité en un signal RNIS pour en assurer la transmission à un terminal, il est recommandé que toute indication audible en provenance d'un réseau autre qu'un RNIS soit transmise au terminal RNIS sur une voie de conversation.

¹⁾ Des études complémentaires seront nécessaires pour savoir s'il est souhaitable de traduire diverses indications du RNIS, les situations qui suscitent de tels choix et les relations de ces indications avec les capacités des terminaux (notamment des capacités d'affichage).